



Visites après signature compromis de vente

Par **Moniq7718**, le **26/04/2010 à 14:34**

Bonjour,rnrnJ'ai signé un compromis de vente le 31 mai dernier pour vendre mon bien, (une maison de campagne à rénover). L'acheteuse doit présenter des devis pour obtenir un prêt à taux zéro, à cet effet il lui faut convoquer des artisans chez moi pour faire établir des devis. Or, je viens d'apprendre par mes voisins qu'elle vient 1 à 2 fois par semaine, sans présence de l'agent immobilier, et qu'elle passe des journées entières dans cette maison avec mari, amis et parents (pique-niques dans le jardin etc ...) Je suis un peu contrariée : **y a-t-il des limites légales que je peux lui présenter ?** J'ai essayé de lui expliquer mais elle estime être dans son droit, elle a besoin de devis donc ses visites sont nécessaires, car sans devis pas de prêt et sans prêt pas d'achat !rnPar ailleurs, lors d'une de ses visites, elle a détérioré un pan de placoplâtre à l'étage, ce serait un artisan qui en serait responsable ... Une fois encore, pas d'excuses, c'est normal dit-elle, mon bien était déjà abîmé !!! STOP !!! Que puis-je faire pour lui faire comprendre et son incorrection et sa responsabilité ?rnSi la vente ne se faisait pas pour cause de non-obtention de prêt, mon bien est dégradé par rapport à son état initial. Je suis désespérée devant ce manque de correction ... L'agent immobilier est désolé mais en voit pas trop ce qu'il peut faire.rnMerci beaucoup de votre aide,rnM&T 77

Par **FRANCK34**, le **26/04/2010 à 15:22**

Bonjour, rnrnvous pouvez exiger que les devis se fassent en votre présence et ne doit pas choisir une entreprise mais obtenir des devis puis ensuite quand elle aura ses prêts elle fera ce qu'elle veut rnrnImaginez qu'elle n'ait pas ses prêts? rnrnpour tout savoir sur les compromis de vente:rnrn<http://www.fbIs.net/modelevente.htm>

Par **fif64**, le **26/04/2010** à **17:12**

Je vous conseille de lui demander de vous rendre les clés, et de lui imposer que toute visite dans cette maison se fasse en votre présence ou celle de l'agent immobilier à qui vous avez donné mandat.
Elle n'est pas encore propriétaire elle n'a aucun droit sur la maison.